

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 22 février 2021**

**Délibération N° : 20210222-05**

**OBJET : Liste des dépenses d'investissement à exécuter avant le vote du budget 2021 –  
Ouverture de crédit**

L'an deux mil vingt et un, le 22 du mois de Février le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 17/02/2021

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 15

Chrystelle CERUTTI – Philippe BOULET – Florent BUES – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Charles LACROIX – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Pauline ROUX

**NOMBRE DE POUVOIRS** : 0 (Charles LACROIX, arrivé à 18h50, étant présent à ce point de l'ordre du jour)

**NOMBRE DE VOTANTS** : 15

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Carine AUDIER-MERLE

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de mandater de nouvelles dépenses d'investissement qui n'étaient pas prévues en restes à réalisés du budget 2020, et ce, avant le vote du budget de l'exercice 2021 pour l'ensemble des budgets. Le montant de ces nouvelles dépenses d'investissement ne doit pas être supérieur au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses prévues portent sur les opérations suivantes :

**Budget général :**

Opération 93 – Matériel informatique – **Compte 2051** : 3 015.36 € TTC (JVS MAIRISTEM)

Opération 91 – Travaux de voirie - **Compte 2151** : 7074.05 € TTC (ROUTIERE DU MIDI)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,

et après en avoir délibéré et voté par 15 voix pour,

**APPROUVE** l'exposé du Maire,

**AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses ci-dessus énoncées,

**DIT que les crédits correspondants seront ouverts au budget primitif 2021 du budget général de la Commune.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*